



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 9 OCTOBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 9 du mois d'octobre (09.10.2023) à 15 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 3 octobre 2023, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°10/2023-08

AVENANT N°2 AU MARCHE PUBLIC DE SERVICES : ACQUISITION, HEBERGEMENT ET INFOGERANCE D'UNE SOLUTION DE STOCKAGE ET DE SAUVEGARDE MUTUALISEE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 12, soit 445 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1 ^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2 ^{ème} Vice-Présidente), Mme NEGRE Marie-Claude (4 ^{ème} Vice-Présidente), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) en visioconférence, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 6, soit 206 voix	M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. QUATRE, M. COUSI Vincent (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. CROS, Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX, Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN, M. SALOMON Bernard (3 ^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme NEGRE, M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET
Nombre de membres absents excusés : 2, soit 4 voix	M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Comité syndical n°09/2022-02 du 26 septembre 2022 autorisant la signature du marché public de services : Acquisition, hébergement et infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée ;

Vu le marché public signé le 12 octobre 2022 et notifié au titulaire le 14 octobre 2022 ;

Vu l'avenant n°1 signé le 30 janvier 2023 ;

Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé et son annexe ;

Le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique (désormais désigné Tarn-et-Garonne Aménagement) a signé le 12 octobre 2022 un marché public de services à bons de commandes : Acquisition, hébergement et infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée, avec la société NetExplorer SAS, pour un montant maximum fixé à 365 000 euros HT et pour une durée maximale de 4 ans.

Le présent avenant n°2 a pour objet d'ajouter une option disponible dans les outils de NetExplorer : la signature électronique de documents. Les collectivités qui y souscrivent pourront disposer de trois niveaux de signature : manuscrite, eIDAS simple et eIDAS avancée.

Deux modes de facturations sont possibles :

- Abonnement mensuel pour la signature électronique de documents par utilisateur, à raison de 20,00 € HT par utilisateur et par mois

- Abonnement mensuel pour la signature électronique de documents par plateforme, à raison de 50,00 € HT par plateforme et par mois, plus des achats de crédits pour les signatures eIDAS (1,50 € le crédit) :

- Lot de 10 crédits = 15 € HT (soit 1,50 € HT la signature)

- Lot de 100 crédits = 120 € HT (soit 1,20 € HT la signature)

- Lot de 1000 crédits = 900 € HT (soit 0,90 € HT la signature)

En conséquence, le BPU est actualisé avec l'ajout de cinq lignes pour les options décrites ci-dessus.

- L'intitulé de l'article 11 du BPU est :

« Abonnement mensuel pour la signature électronique de documents par utilisateur ».

- L'intitulé de l'article 12 du BPU est :

« Abonnement mensuel pour la signature électronique de documents par plateforme ».

- L'intitulé de l'article 13 du BPU est :

« Acquisition d'un lot de 10 crédits pour signature électronique de documents ».

- L'intitulé de l'article 14 du BPU est :
« Acquisition d'un lot de 100 crédits pour signature électronique de documents ».

- L'intitulé de l'article 15 du BPU est :
« Acquisition d'un lot de 1000 crédits pour signature électronique de documents ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché public de services : Acquisition, hébergement et infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée ainsi que son annexe ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 2 (annexée à la présente délibération) avec la société NetExplorer SAS, titulaire du marché public ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et conduire toutes les démarches relevant de la réalisation et du financement de ce marché public ;
- **DECIDE DE PREVOIR** les crédits correspondants à cette opération dans le budget principal M57 du syndicat ;
- **CHARGE** le Président des formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE des suffrages exprimés (573 voix pour, 0 voix contre, 78 absentions)

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **12 OCT. 2023**

Et de la publication le **16 OCT. 2023**

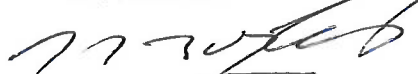
Fait à Montauban, le 9 octobre 2023

La Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

AVENANT N°2 AU MARCHE PUBLIC DE SERVICES : ACQUISITION, HEBERGEMENT ET INFOGERANCE D'UNE SOLUTION DE STOCKAGE ET DE SAUVEGARDE MUTUALISEE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20231009-10202308-DE

Numéro d'acte : 10202308

Date de décision : 09/10/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et convention de mandat))

Fichier acte : 10 2023 08 Avenant n°2 au marché public de stockage et de sauvegarde.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 10 2023 08 PJ Avenant n° TGA_Marché Stockage.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 12/10/2023 15:52:17

Date de réception de l'AR : **12/10/2023 15:52:30**



TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

**Acquisition, hébergement et infogérance d'une solution
de stockage et de sauvegarde mutualisée**

Avenant n° 2

Entre les soussignés

Le Syndicat Tarn et Garonne Aménagement, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à la signature des présentes par délibération du Comité Syndical n° _____ en date du _____

De première part,

ET

NetExplorer, société par actions simplifiée au capital de 176 660 €, dont le siège social est situé 24 boulevard des frères voisin 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, immatriculée sous le SIREN 808809644, représentée par son Directeur Général, Bertrand SERVARY.

De seconde part,

Le Syndicat Mixte Tarn et Garonne Aménagement et NetExplorer sont ci-après individuellement ou collectivement dénommés la (ou les) « Partie(s) ».

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent Avenant n°2 a pour objet d'ajouter des options de signature électronique proposées par NetExplorer au BPU.

En effet, il a été convenu de proposer aux collectivités qui le souhaitent de pouvoir souscrire aux options de signatures électroniques proposées par NetExplorer : signature électronique manuscrite, eIDAS simple et eIDAS avancée.

En conséquence, le présent Avenant n°2 conduit à :

- Un ajout des lignes 11 à 15 du BPU : signatures électroniques de documents par abonnement ou par crédit

ARTICLE 2 - AJOUT DES ARTICLES 11 à 15 AU BPU : SIGNATURES ÉLECTRONIQUES

L'intitulé de l'article 11 au BPU est :

« Abonnement mensuel pour la signature électronique de documents par utilisateur ».

Le prix de l'article 11 du BPU est de 20,00 € HT par mois et par utilisateur.

L'intitulé de l'article 12 au BPU est :

« Abonnement mensuel pour la signature électronique de documents par plateforme ».

Le prix de l'article 12 du BPU est de 50,00 € HT par mois et par plateforme (avec en sus le recours à un crédit par signature selon les lignes 13 à 15 du BPU)

L'intitulé de l'article 13 au BPU est :

« Acquisition d'un lot de 10 crédits pour signature électronique de documents »

Le prix de l'article 13 du BPU est de 15,00 € HT par lot de 10 crédits pour la signature électronique de document, soit 1,50 € HT par crédit

L'intitulé de l'article 14 au BPU est :

« Acquisition d'un lot de 100 crédits pour signature électronique de documents »

Le prix de l'article 14 du BPU est de 120,00 € HT par lot de 100 crédits pour la signature électronique de document, soit 1,20 € HT par crédit

L'intitulé de l'article 15 au BPU est :

« Acquisition d'un lot de 1000 crédits pour signature électronique de documents »

Le prix de l'article 15 du BPU est de 900,00 € HT par lot de 1000 crédits pour la signature électronique de document, soit 0,90 € HT par crédit

ARTICLE 3 - DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification.

ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du contrat initial et des avenants passés précédemment demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 - ANNEXES

Sont annexées à l'Avenant n°2 et en font partie intégrante les annexes suivantes :

- Annexe 1 - Bordereaux des Prix Unitaire (BPU)

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

Dont un pour le Syndicat, un pour NetExplorer

Pour Net Explorer	Pour Tarn-et-Garonne Aménagement
A Montauban, le Le Directeur Général	A Montauban, le Le Président Jean-Michel BAYLET

ANNEXE 1
Bordereaux des Prix Unitaire (BPU)

Bordereaux des prix unitaires

N° Article	Nature des prestations	Unité	Prix Unitaire / Forfait H.T
1	Acquisition des infrastructures nécessaire à la solution de stockage et de sauvegarde redondée (X2)	Forfait	55 600,00 €
2	Hébergement de la solution dans un Datacenter pour une durée initiale de 12 mois	Forfait	24 000,00 €
3	Hébergement de la solution dans un Datacenter pour une durée supplémentaire de 1 mois	Forfait	2 000,00 €
4	Fourniture d'une liaison 1 Gbits/s entre les Datacenters et le POP de Castelsarrasin pour une durée initiale de 12 mois	Forfait	25 580,00 €
5	Fourniture d'une liaison 1 Gbits/s entre les Datacenters et le POP de Castelsarrasin pour une durée supplémentaire de 1 mois	Forfait	1 890,00 €
6	Mise en service de la solution et accompagnement à la migration des données	Forfait	9 200,00 €
7	MCO et Infogérance de la solution pour une durée initiale de 12 mois	Forfait	9 600,00 €
8	MCO et Infogérance de la solution pour une durée supplémentaire de 1 mois	Forfait	800,00 €
9	Fourniture de capacité de stockage supplémentaire	To	100,00 €
10	Accès en situation de mobilité complémentaire	1 utilisateur	0,00 €

11	Abonnement mensuel pour la signature électronique de documents par utilisateur	Utilisateur / mois	20,00 €
12	abonnement mensuel pour la signature électronique de documents par plateforme (avec en sus le recours à un crédit par signature - cf les lignes 13 à 15 du BPU)	Plateforme / mois	50,00 €
13	Acquisition d'un lot de 10 crédits pour signature électronique de documents	Par lot	15,00 €
14	Acquisition d'un lot de 100 crédits pour signature électronique de documents	Par lot	120,00 €
15	Acquisition d'un lot de 1000 crédits pour signature électronique de documents	Par lot	900,00 €